

# Verrulia®

## COMPRIMÉ À SUCER

**Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament.  
Elle contient des informations importantes pour votre traitement.**

*Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.*

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes persistent après 1 mois de traitement ou en cas d'aggravation, consultez votre médecin.

### **VERRULIA®, comprimé à sucer**

#### **Les substances actives sont :**

Antimonium crudum 9 CH ..... 1 mg

Nitricum acidum 9 CH ..... 1 mg

Thuya occidentalis 9 CH ..... 1 mg

Pour un comprimé.

**Les autres composants sont :** saccharose, lactose, stéarate de magnésium.

#### **Titulaire, exploitant et fabricant :**

**BOIRON - 2 avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy - France**

### **1- QU'EST-CE QUE VERRULIA®, comprimé à sucer ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?**

Ce médicament se présente sous forme de comprimés à sucer en boîte de 60.

**VERRULIA®, comprimé à sucer** est un médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans le traitement des verrues.

### **2- QUELLES SONT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE VERRULIA®, comprimé à sucer**

**Ne pas utiliser VERRULIA®, comprimé à sucer** chez l'enfant de moins de 6 ans en raison du risque de fausse route lié à la forme pharmaceutique.

#### **Prendre des précautions particulières avec VERRULIA®, comprimé à sucer :**

- En raison de la présence de lactose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou d'un déficit en lactase.
  - En raison de la présence de saccharose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas d'intolérance au fructose, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou de déficit en sucrase-isomaltase (maladies métaboliques rares).
- Ce médicament est à prendre en dehors des repas.

## **Grossesse / Allaitement :**

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

**Liste des excipients à effet notoire :** saccharose, lactose.

## **Prise ou utilisation d'autres médicaments :**

Veuillez indiquer à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament obtenu sans ordonnance.

## **3- COMMENT PRENDRE VERRULIA®, comprimé à sucer ?**

Médicament réservé à l'adulte et à l'enfant de plus de 6 ans.

1 comprimé à sucer, matin et soir pendant 1 mois.

Si les symptômes persistent après un mois de traitement, un avis médical est nécessaire.

En cas d'aggravation, consulter votre médecin.

Voie orale. Comprimé à sucer.

## **Si vous avez pris plus de VERRULIA®, comprimé à sucer que vous n'auriez dû :**

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

## **Si vous oubliez de prendre VERRULIA®, comprimé à sucer :**

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

## **4- QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?**

Comme tous les médicaments, **VERRULIA®, comprimé à sucer**, est susceptible d'avoir des effets indésirables.

### **Déclaration des effets secondaires**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

## **5- COMMENT CONSERVER VERRULIA®, comprimé à sucer ?**

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Pas de précautions particulières de conservation.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte.

**La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est septembre 2013.**



BOIRON cotise à Adelphe, pour les emballages de médicaments vendus en officine, BOIRON participe de plus à Cyclamed, association chargée de la collecte et de l'élimination respectueuse de l'environnement des médicaments non utilisés, périmés ou non. BOIRON vous demande donc de rapporter vos médicaments non utilisés à votre pharmacien.